

Délibération DEL-B-2024-051

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 11 JUIN 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le onze juin deux mille vingt-quatre, à 15h30, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

**Présents (23)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Claire PAULIC, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN

**Pouvoirs (1)** : Cécile VRIGNAUD pouvoir à Gilles PETRAUD

**Absents (3)** : Cécile VRIGNAUD, Jean-Yves BILHEU, Thierry MAROLLEAU

**Date de convocation** : 05-06-2024

**Secrétaire de séance** : Madame Anne-Marie REVEAU

## PETITE ENFANCE

### Action « Soutien handicap » crèche "Pirouette" Bressuire : demande de subvention CAF Fonds « Publics et Territoires »

**Vu** l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

**Vu** la délibération DEL CC-2021-191 du Conseil communautaire du 09/11/2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau communautaire et au Président ;

**Considérant** les crédits inscrits au budget 2024 ;

Il s'agit de solliciter une subvention auprès de la CAF des Deux-Sèvres pour une action « Soutien handicap » destinée à la crèche Pirouette à Bressuire pour l'année 2024.

La Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres dispose de fonds « Publics et Territoires » destinés à accompagner les problématiques territoriales des équipements et services d'accueil.

La demande d'aide financière, effectuée auprès de la CAF des Deux-Sèvres, répond à différents objectifs :

- Sociabilisation, motricité fine, communication orale, inhibition des comportements agressifs de l'enfant.
- Sécurisation de l'espace, gestion des émotions de l'enfant par l'encadrant.
- Soutien à la parentalité, répit parental, accompagnement à la parentalité atypique.

Dans ce cadre et conformément au plan de financement, il est décidé de solliciter auprès de la CAF un soutien financier de 2 534 €.

**Plan de financement :**

Dépenses INVESTISSEMENT	Toutes dépenses	Recettes INVESTISSEMENT	Recettes
	HT		HT
Moyens humains	3 168 €	Financement	3 168 €
Encadrement	3 168 €	Dont Subvention CAF	2 534 €
		Autofinancement Agglo2B	634 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>3 168 €</b>		<b>3 168 €</b>

**Le bureau communautaire est invité à :**

- solliciter l'aide financière auprès de la CAF des Deux-Sèvres comme présentée ;
- imputer les dépenses et recettes sur le Budget Principal ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Après en avoir délibéré,**

**Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 14 JUIN 2024

Notifié ou publié le 14 JUIN 2024

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

